



COMMUNIQUÉ

AUGUST DEBOUZY RENFORCE SON EXPERTISE EN CONTENTIEUX DES AFFAIRES, AVEC L'ARRIVÉE DE VALÉRIE MUNOZ-PONS

| 19/05/21 |



L'arrivée de Valérie Munoz-Pons en qualité de conseil acte la poursuite du développement d'une pratique d'excellence en matière de défense pénale, de justice négociée, d'investigations et de compliance.

Avocat au barreau de Paris depuis 2007, Valérie Munoz-Pons assiste plus particulièrement des entreprises françaises et étrangères ainsi que leurs dirigeants en droit pénal des affaires dans le cadre de procédures engagées par les autorités judiciaires et de régulation. Valérie Munoz-Pons dispose en particulier d'une expérience solide en matière de fraude, de corruption et de blanchiment compte tenu de son intervention dans des nombreux dossiers complexes et transfrontaliers impliquant des autorités étrangères, anglo-saxonnes principalement. Valérie Munoz-Pons est une experte de la conduite des investigations internes de grande envergure, dans le contexte de l'intervention simultané de plusieurs régulateurs français (AFA, PNF, Autorité de la concurrence notamment) et étrangers (Serious Fraud Office et Department of Justice).

Valérie Munoz-Pons accompagne également les entreprises et leurs dirigeants dans l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de leurs programmes de conformité et dans le cadre de contrôles auxquels ils sont confrontés.

Valérie a notamment assisté Renault dans le dossier Ghosn, Airbus dans des dossiers de droit pénal des affaires et l'ancien DRH groupe de France Télécom lors de l'instruction pénale. Valérie enseigne à Sciences Po et à l'IHEDN.

« August Debouzy se félicite de retrouver Valérie Munoz-Pons qui a longtemps travaillé avec Marie Danis et Benjamin van Gaver. Son expertise en matière de droit pénal des affaires, de conformité internationale et de justice négociée en font incontestablement l'un des talents prometteurs du barreau parisien. Sa compétence est extrêmement précieuse pour nos clients à l'ère d'une justice toujours plus globalisée » déclare Mahasti Razavi, Managing Partner.

Avec l'arrivée de Valérie Munoz-Pons, August Debouzy s'arme ainsi d'une experte de premier rang des questions de justice pénale et de conformité internationales dans un contexte où ses clients sont confrontés au risque de surexposition aux autorités judiciaires et au régulateurs français et internationaux. Aussi, Valérie Munoz-Pons enrichit le panel d'experts du pôle contentieux des affaires d'August Debouzy, composé de 20 avocats dont cinq associés : Basile Ader, Bernard Cazeneuve, Marie Danis, Astrid Mignon Colombet et Benjamin van Gaver.

« *Ma volonté est de participer au déploiement d'une plateforme d'excellence dédiée au droit pénal des affaires, à la justice négociée et aux investigations pour apporter à nos clients des solutions pragmatiques et adaptées aux nouveaux enjeux auxquels ils sont confrontés. L'offre pluridisciplinaire complète d'AUGUST DEBOUZY, cabinet français de premier plan, m'a convaincue dans le choix de les rejoindre.* » ajoute Valérie Munoz-Pons.

A propos de VALERIE MUNOZ-PONS

Diplômée d'HEC Paris et d'un Master 2 de fiscalité internationale de l'Université Paris II Assas, Valérie Munoz-Pons a exercé de 2007 à 2017 au sein d'August Debouzy, puis 4 ans au sein du bureau parisien d'un cabinet d'avocats américain entièrement dédié au contentieux en tant qu'avocat conseil.
